

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 juin 2018**

**Date de la convocation : 20/06/2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés** : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absents** : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **FINANCES**: Décision modificative n°2 - budget de l'exercice 2018

**Rapporteur** : Jean FOURDAN

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Traditionnellement, après le vote du budget primitif, il est nécessaire de voter une décision modificative qui tient lieu de "budget supplémentaire" en parallèle du vote des comptes administratifs. Celle-ci comporte les objets principaux suivants :

- La reprise au budget 2018 des reports d'investissement (restes à réaliser) en dépense et en recette ;
- La reprise des résultats de l'exercice antérieur et leur affectation ;
- Des inscriptions complémentaires en dépenses et en recettes pour tenir compte des évolutions survenues depuis l'élaboration du Budget Primitif ;

- Des ajustements de crédits entre opérations d'investissement pour tenir compte du rythme d'avancement des projets, ou encore des ajustements entre chapitres au sein de chaque section.

Concernant les reports 2017 en investissement, la décision modificative prend en compte les inscriptions suivantes :

Investissements 2017 - Reports sur l'exercice 2018		
Budget	Dépenses	Recettes
Budget primitif	7 702 653,48 €	11 339 894,67 €
Transports et déplacements	694 643,94 €	144 300,00 €
Immobilier d'entreprise	100 879,00 €	480 432,84 €
Assainissement	537 650,57 €	648 669,00 €

Il est à noter que la reprise et l'affectation des résultats 2017 sont détaillées dans une délibération spécifique soumise ce jour à l'approbation du Conseil communautaire.

#### Au budget principal :

En fonctionnement, outre des transferts d'article à article, il convient de compléter les crédits dédiés aux actions suivantes :

- + 195 000€ pour le solde de la participation 2016 au fonctionnement de l'EAJE "Les Cèdres".
- + 192 000€ pour l'entretien de la voirie et le fauchage sur les communes de la rive droite et dont les dépenses seront prises en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.
- + 47 000€ au titre de la contribution aux eaux pluviales.
- + 40 000€ de prestations complémentaires à l'agence URBA LYON pour le nouveau projet de l'agglomération.
- + 324 000€ de crédits provisionnels sont inscrits en dépenses de personnel pour les services de remplacements et de formation, et en complément de l'assurance statutaire.

L'ensemble de ces dépenses complémentaires est financé par la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 pour un montant de 1 627 477,55€, le réajustement des recettes fiscales attendues, un excédent en provenance du budget Zones d'activités économiques et par des virements de crédits.

Le total des ajustements de crédits de fonctionnement s'élève, en dépenses et en recettes, à 2 010 000€.

En investissement, outre quelques virements entre opérations, des crédits complémentaires sont nécessaires notamment pour les opérations suivantes :

- + 1 000 000€ pour le démarrage de la phase 2 de l'opération "Voie verte traversée de Vienne" et le paiement des avenants de la phase 1.
- + 170 000€ pour la rénovation des gymnases de Pont-Evêque et de Seyssuel suite à l'appel d'offre sur la mise aux normes énergétiques.
- + 125 000€ pour les opérations de soutien aux hébergements touristiques.
- + 162 000€ pour des travaux et installations dans plusieurs structures de petite enfance.
- + 100 000€ pour les études des PLU des communes (en dépenses et en recettes).

Ces dépenses sont financées par des subventions supplémentaires, par le report d'opérations moins avancées, par des virements de crédits et une affectation de résultat de 5 300 000€. Le montant de l'emprunt inscrit en recette d'investissement est diminué de 1 300 000€.

Le total des ajustements de crédits en investissement s'élève en dépense et en recette à 17 175 000€.

Concernant les budgets annexes, des redéploiements de crédits équilibrés en dépense et en recette sont proposés en Immobilier d'Entreprise, en Zones d'Activités Economiques, en Transports et Déplacements et en Assainissement.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les dispositions des nomenclatures comptables M14, M4, M43 et M49,

**VU** l'avis de la Commission des Finances du 21 juin 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

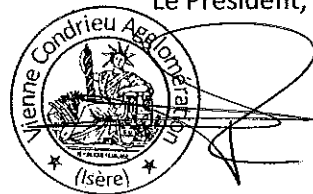
**APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2018 portant sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la communauté d'agglomération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 27 juin 2018**

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le  
et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS

